

Communication du groupe Casino

Paris, le 13 avril 2026

Dans le cadre de la procédure d'arbitrage initiée le 6 mai 2025 devant la Cour internationale d'arbitrage de la CCI par Companhia Brasileira de Distribuição (GPA)¹, cette dernière a annoncé, par voie de communiqué de presse en date du 13 avril 2026 que le Tribunal arbitral a rendu une décision rejetant la demande de mesures provisoires qui visait principalement à empêcher le transfert des actions de GPA détenues par le groupe Casino ou bloquer le produit de toute vente potentielle de celles-ci pendant la durée de l'arbitrage, au motif allégué de préserver ses droits dans le cadre de cette procédure.

La procédure d'arbitrage suit son cours.

Ce communiqué est uniquement à des fins d'information conformément aux lois et réglementations actuellement applicables, et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat des valeurs mobilières décrites ici, ni ne doit entraîner la vente de ces valeurs mobilières dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Charlotte IZABEL - cizabel@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 89 19 88 33

Relations investisseurs - IR_Casino@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)1 53 65 24 17

CONTACTS PRESSE

Groupe Casino – Direction de la Communication

Stéphanie ABADIE - sabadie@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 26 27 37 05

Service de presse - directiondelacomunication@groupe-casino.fr - Tél : + 33(0)1 53 65 24 29

¹ [Communiqué du 3 mars 2026](#)